

CHEMINONS ENSEMBLE N°30

Mairie de CHEMINON

LE PETIT MOT DU MAIRE



Dans ce nouveau numéro de " Cheminons ensemble", je voudrais mettre l'accent sur deux sujets.

Le premier concerne les travaux d'hiver. Nos employés ne sont évidemment pas restés inactifs même si vous ne les voyez pas tout le temps. L'ancien dépotoir situé sur le chemin de Renaupal ainsi que la parcelle située sur le chemin de Vitry ont été nettoyés de leur végétation envahissante. A notre grand regret, nous avons constaté que les arbres plantés il y a quelques années ont beaucoup souffert et que nombre d'entre eux ne deviendront jamais de beaux arbres. Les combles de l'église ont été grillagés pour empêcher les pigeons d'y pénétrer et y apporter leur lot de nuisances. Le logement de la poste a été rénové. Une bonne partie des chemins les plus utilisés par les cheminoniers ont été remis en état, là aussi, par nos cantonniers. Plusieurs habitants m'ont déjà dit leur satisfaction. Il appartient désormais à chacun d'entre nous de faire en sorte que ces chemins restent en bon état. Ce programme d'entretien sera poursuivi à l'automne si la météo nous est favorable. Je pourrais poursuivre avec une liste de travaux divers comme l'allongement des escaliers de la rue Bénard ou la remise en peinture de différentes rampes, le nettoyage des carreaux et des grilles d'éclairage de la salle polyvalente ainsi que la taille des haies à ses abords.

Le deuxième point, mais non le moindre, concerne nos séniors et la solitude que certains supportent difficilement. Plusieurs m'ont fait part de leur isolement. Le C.C.A.S. réfléchit à des actions à mettre en place pour atténuer cette situation autant que faire se peut et retisser des liens intergénérationnels. Vos idées seront les bienvenues.

Enfin, un dernier mot pour remercier et encourager tous les habitants qui agissent pour que notre commune reste un village agréable à vivre : fleurir un talus (ou un bord de fenêtre), entretenir une haie, un jardin ou un trottoir, rénover une habitation sont autant d'actions individuelles qui profitent à l'ensemble de la collectivité (la liste n'est évidemment pas exhaustive !).

La bibliothèque de Cheminon recherche un(e) bénévole(s)

Depuis 33 ans, deux bénévoles assurent la gestion de la bibliothèque municipale, permettant ainsi à plusieurs familles d'accéder à un large choix de livres au sein de notre village. Elles souhaitent maintenant laisser cette fonction à d'autres personnes volontaires.

Toute personne intéressée peut se faire connaître à la mairie ou auprès des responsables de la bibliothèque pour avoir toutes les informations utiles concernant ce service. Plusieurs personnes peuvent assurer cette fonction en alternance.

Petit rappel :

La bibliothèque de Cheminon se situe dans la mairie (escalier au fond du couloir, premier palier).

Elle est ouverte à tous chaque samedi de 14 heures à 15 heures. Le prêt des documents y est gratuit.

Dans ce numéro :

Budget 2015	2
Dispositif « Participation citoyenne »	3
Langage des cambrioleurs	4-5
Le recensement citoyen	
Commission « Forêt et plantations »	6-7
Nids d'abeilles	
Les derniers chantiers municipaux	8-9
Le défibrillateur	
Commémoration 8 mai	10-
www.cheminon.fr	11
Classe découverte	
Associations	12
Etat civil	

BUDGET 2015

Vendredi 10 Avril 2015, les membres du Conseil Municipal, réunis par Monsieur le Maire, ont procédé au **vote du budget primitif 2015**, décomposé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Description	- Charges courantes de la commune : énergie, combustibles, électricité, éclairage public, téléphone, fêtes et cérémonies, fournitures scolaires ... - Rémunérations des personnels de la commune.	- Impôts locaux - Dotation Globale de Fonctionnement (Etat)
Montant 2015	428 403,00 €	428 403,00 €

Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Description	- Dépenses « durables » : travaux ou biens (Ces dépenses offrent un avantage financier : elles donnent droit à des subventions et à une récupération partielle de la TVA)	- Autofinancement (excédent de fonctionnement) - Subventions - Emprunts - Fonds de compensation TVA
Montant 2015	90 925,00 €	90 925,00 €

Le vote du compte administratif de la commune fait apparaître les bénéfices de la politique de rigueur menée en 2014.

La réduction de dépenses, les limites posées à l'investissement ont permis de rembourser la ligne de trésorerie dans sa totalité (140 000 €). L'emprunt souscrit par la commune en décembre 2013 a commencé à être remboursé. La somme empruntée n'a pas été utilisée pour une opération d'investissement mais a permis un rééquilibrage du budget communal. La gestion du budget 2014 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 55 113 € qui a subventionné en partie le budget eau (pour la somme de 24 000 €), la section d'investissement (15 000 €) ainsi que les opérations reportées (à hauteur de 20 000 €). Néanmoins, le fonds de roulement, la somme par habitant qui permet de financer les travaux communaux sans avoir recours à l'emprunt, est de 180 €/habitant pour notre commune alors que cette somme est de 517 €/habitant pour le département de la Marne (à population équivalente). La politique de rigueur sera par conséquent maintenue en 2015. Si elle permet de déboucher sur un nouvel excédent pour cette année, il sera alors envisagé de procéder à des opérations d'investissement en 2016.

Le dispositif « Participation citoyenne »

Réunis le 20 février 2015, les membres du Conseil Municipal ont accueilli le Major Laurent de la Brigade de Gendarmerie de Thièblemont-Farémont. Celui-ci est venu présenter aux conseillers municipaux le dispositif de « Participation citoyenne ». Encadré par une circulaire du 22 juin 2011 signée de Claude Guéant Ministre de l'Intérieur, ce dispositif répond à un souci d'**amélioration de la sécurité des Français** à travers le développement d'« actions partenariales » susceptibles d'amplifier les **actions de prévention de la délinquance**.

Cette démarche a été expérimentée dans 29 départements et concerne à l'heure actuelle une vingtaine de communes marnaises.

Vous pouvez retrouver cette circulaire sur internet : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/06/cir_33332.pdf

Quels sont les avantages d'une adhésion au dispositif « Participation citoyenne » ?

Ce dispositif permet :

- D' accroître la réactivité des gendarmes qui bénéficient d'une information plus rapide.
- Il a un effet dissuasif grâce à une signalétique à l'entrée du village.
- Il rassure les habitants.
- Il établit du lien social grâce aux rencontres régulières entre les participants.
- Il génère du lien de voisinage.



Quelles sont les étapes pour une adhésion à ce dispositif ?

Etape 1 : analyse avec le Maire de la commune

Etape 2 : présentation au Conseil Municipal qui prend une délibération

Etape 3 : organisation d'une réunion publique avec appel à des volontaires pour la désignation des référents citoyens

Etape 4 : constitution du dossier avec le Maire et la Sous-préfecture

Etape 5 : signature du protocole entre le maire, la sous-préfecture et la gendarmerie

Qui sont les « référents citoyens » ? Quel est leur rôle ?

Les référents citoyens sont des interlocuteurs privilégiés entre les habitants et la gendarmerie. Ils doivent être volontaires, clairement identifiés par l'intermédiaire d'une fiche à remplir. Ils bénéficieront d'une petite formation.

Les limites sont clairement établies : les référents citoyens ne peuvent agir que dans le respect des libertés individuelles. **Toute initiative individuelle est proscrite.**

Une réunion publique de présentation et d'appel à volontaires aura lieu à la salle polyvalente :

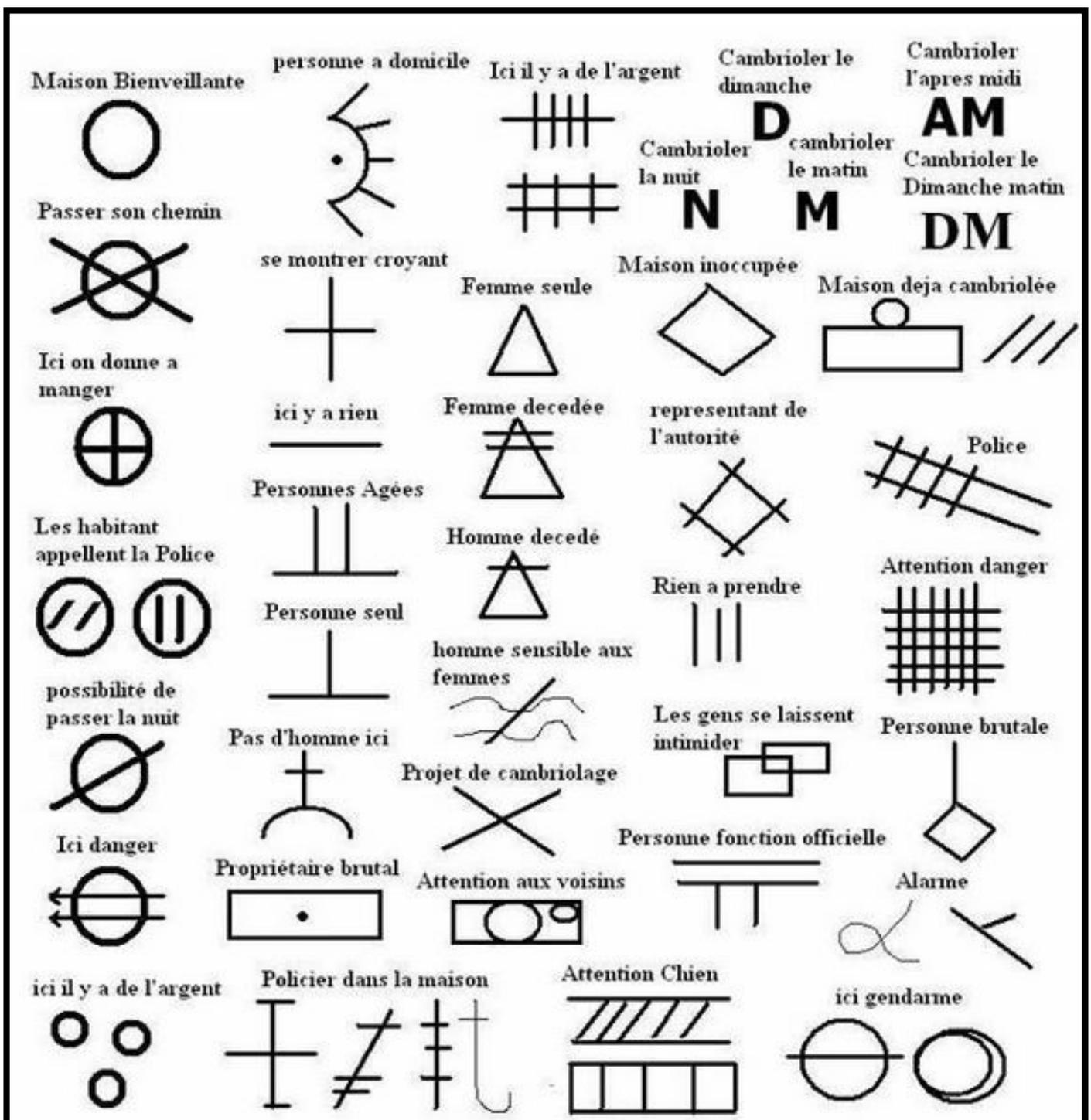
SAMEDI 30 MAI 2015 à 15 heures

LE LANGAGE DES CAMBRIOLEURS

C'est un alphabet d'un genre particulier. Apparaissant de façon discrète au pied des immeubles, sur les perrons, les bas des portes, voire les bords des trottoirs, ces signes griffonnés par les malfaiteurs préparent en quelque sorte le terrain avant que les équipes de cambrioleurs ne passent à l'action.

Soyons vigilants et solidaires ! Si vous voyez ce genre de symboles :

- Prenez une photo
- Appelez la police ou la gendarmerie
- Effacez le symbole



D'après le site : <http://vosdroits.service-public.fr/>

Le principe : Tout français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. Cette démarche est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Qui est concerné ? Tout jeune qui a 16 ans.

Comment se faire recenser ?

Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents.

Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

Le jeune doit aller :

- à la mairie de son domicile, s'il habite en France
- Au consulat ou à l'ambassade de France, s'il réside à l'étranger

Il devra déclarer :

- le nom, le(s) prénom(s) , la date et le lieu de naissance et les mêmes éléments concernant les parents.
- l'adresse et la situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Il devra fournir une pièce d'identité justifiant de la nationalité française et un livret de famille à jour. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Quand se faire recenser ?

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de son anniversaire.

Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Si les délais sont dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Quels sont les effets ?

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre dont vous dépendez.

La mairie ne délivre pas de duplicata.

A la suite du recensement :

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le recensement permet l'inscription d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

En cas de défaut de recensement :

L'irrégularité est sanctionnée par l'impossibilité de participer à la JDC, la non-inscription sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, l'interdiction de passer tout concours ou examen d'Etat (bac, permis de conduire, etc.) avant l'âge de 25 ans.

Territoire d'Etudes et d'Expérimentations de Trois-Fontaines, des études à répercussion mondiale, au seuil de votre porte

Nombreux sont ceux qui pensent que le chevreuil n'a plus de secret pour personne et pourtant ce mammifère de nos contrées continue de nous surprendre !

En effet l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), en partenariat avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) se posent de nombreuses questions quant à l'évolution de l'espèce.

Les études menées sur le Territoire d'Etudes et d'Expérimentations de Trois Fontaines, démontraient que les chevrettes mettaient bas de façon relativement régulière, c'est-à-dire presque au jour près d'une année à l'autre. Mais également à la période de la mi-mai, la plus propice pour trouver une nourriture abondante et de qualité afin d'élever les faons.

Cependant, compte tenu des effets que le réchauffement climatique peut avoir, les printemps sont de plus en plus précoces. Ainsi le débouffrage de la végétation se décale lui aussi, le plus bel exemple indiscutable, est la floraison de la vigne, végétal étonnamment très suivi dans la marne, qui fleurit toujours plus tôt depuis une vingtaine d'années. Si certaines espèces animales arrivent à s'adapter, il semblerait que le chevreuil ne puisse pas en être capable, ou du moins ne nous le montre pas encore... En effet, les chevrettes continuent à mettre bas avec une régularité presque inquiétante. Ce qui impacte la survie des faons qui naissent « trop tard » et n'ont plus une nourriture très énergétique à des moments cruciaux de leur croissance.

Mise en évidence au seuil de votre porte, cette nouvelle problématique à échelle internationale, explique et justifie la nécessité des territoires d'études comme Trois Fontaines. Nos travaux vous intéressent, venez nous rejoindre lors des captures chevreuils qui se déroulent dans le courant des mois de Janvier et Février.

Contact : Claude WARNANT - 06 77 47 62 66.

COMMISSION « Forêt & plantations »

La gestion de la forêt communale de Cheminon s'appuie sur le dossier "Révision d'aménagement forestier 2007-2021", document de gestion durable, établi par l'ONF en relation avec la commune pour une période de 15 à 20 ans.

Quatre parcelles cadastrales supplémentaires font l'objet d'un additif au présent aménagement :

- 2 parcelles d'un total de 1ha 65a 10ca, situées dans l'ancien terrain de foot à la sortie du village à gauche sur la route de Sermaize-les-Bains sur le secteur "Le pré moulin", ont été plantées en peuplier.

- 2 parcelles d'un total de 11ha 57a 08ca, situées au nord du village sur le secteur "Le Bouchôt".

Sur proposition de l'ONF, celles-ci auraient dû être reboisées en chênes, mais à l'époque aucun avis favorable n'a été émis par la commune. Le site a donc été laissé à l'abandon. A ce jour, une plantation n'est plus d'actualité en raison du prix trop élevé. Ces parcelles auront par conséquent une évolution naturelle .

Dans l'avenir, ces nouvelles parcelles seront numérotées à la suite des parcelles actuelles.

Par ce dossier, chaque année, l'agent de l'ONF programme les travaux sylvicoles ainsi que les coupes de bois qui font l'objet d'une délibération du conseil municipal.

PREPARATION DES AFFOUAGES 2015-2016

Le Jeudi 15 janvier 2015 a été une journée bien remplie pour les responsables de l'ONF et surtout très instructive pour la commission "forêt & plantations".



En effet, il a été procédé au martelage des grumes et au marquage des bois pour les **affouages 2015/2016** sur les parcelles du "Pétillat".



Nids d'abeilles et de frelons : comment s'en débarrasser ?

Les sapeurs pompiers n'assurent plus la destruction de ces nids depuis le 1er janvier 2009, décision du conseil d'administration du SDIS.

Néanmoins dans certains cas, la notion d'urgence peut être retenue et justifie l'intervention des sapeurs pompiers :

- Le nid d'insectes se situe dans un édifice public en activité ou sur la voie publique.
- Le nid se situe chez une personne fragilisée ou dépendante.
- Le nid se situe sur les lieux de rassemblements publics (fêtes patronales, concerts et autres).
- Toute autre situation jugée urgente par le chef de salle de traitement de l'alerte en fonction des renseignements fournis.

Des entreprises privées se sont faites connaître pour effectuer la destruction de ces nids et vous pouvez par conséquent vous tourner vers elles :

GALLOT destruction d'insectes ☎ 03 25 04 09 47 ou 06 76 11 63 31 à ST EULIEN

2B3D ☎ 03 29 75 19 56 ou 06 81 15 02 72 à REVIGNY sur ORNAIN

Toutefois, si les sapeurs pompiers devaient assurer ces destructions non urgentes, ne serait-ce que par carence du secteur privé, il sera demandé au bénéficiaire de la prestation 180€, forfait pour deux sapeurs pompiers pendant deux heures ou 360€ pour quatre hommes pendant deux heures si une échelle aérienne s'avère nécessaire (délibération du conseil d'administration du S.D.I.S.de la Marne du 15 décembre 2014).

Pour les essaims d'abeilles, et à une hauteur raisonnable, deux habitants de Cheminon peuvent intervenir pour une éventuelle capture :

Mr Bercelet Guy ☎ 03 26 73 04 27

Mr Caritte Philippe ☎ 03 26 73 10 69

Aménagement et entretien du village : les derniers chantiers des employés municipaux en images

Janvier 2015 : Aménagement des combles de l'église

Afin d'éviter les intrusions des pigeons et autres animaux qui nichent sous la toiture de notre église, nos employés municipaux ont procédé à la pose d'un fin grillage sur les chevrons, entre le bâtiment et la toiture.

Difficiles d'accès, ces espaces ont nécessité quelques contorsions de leur part !



Février 2015 : Débroussaillage des parcelles situées chemin de Renaual et chemin de Vitry



Les employés ont effectué un gros travail de débroussaillage des parcelles afin d'aérer les plants d'arbustes.

Mars 2015 : Réfection des chemins communaux

Le retour d'un temps sec a permis aux employés de procéder à la réfection de plusieurs chemins communaux .

Ainsi, les chemins des Bâtis, de Saint-Eulien et de Brusson ont fait peau neuve et ont vu leurs trous comblés.

De quoi faire le bonheur de tous les promeneurs !



A souligner également :

- Installation d'un nouveau panneau d'affichage communal sur la façade de la mairie
- Taille des haies aux abords de la salle polyvalente
- Nettoyage des carreaux et des grilles d'éclairage de la salle polyvalente
- Élagage et tronçonnage d'arbres et arbustes envahissants ou gênants
- Rénovation du logement situé dans l'ancien bureau de Poste

DEFIBRILLATEUR

Depuis 2011, un défibrillateur est mis à disposition de tous à l'extérieur de la mairie, sur la façade droite.

- Mais qu'est-ce qu'un défibrillateur ?

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE ou *AED pour Automated External Defibrillator*) est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, qui analyse le rythme cardiaque et délivre si besoin un choc électrique pour permettre au cœur de rebattre normalement.

Les DAE sont conçus pour pouvoir être utilisés facilement par toute personne se trouvant sur les lieux d'une urgence médicale.

Une fois allumé, l'appareil guide l'utilisateur à chaque étape du processus de défibrillation par des instructions vocales ou visuelles.

S'il n'est pas nécessaire de délivrer un choc, l'utilisateur sera invité à assister la victime d'une autre manière.

Qu'est-ce que la défibrillation ?

La défibrillation est un choc électrique administré pour resynchroniser l'activité électrique du cœur.

Qui peut utiliser le défibrillateur ?

Depuis le décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs, **tout le monde peut les utiliser**. Une simple démonstration suffit pour apprendre sa mise en œuvre.

En cas d'arrêt cardiaque, l'utilisation d'un défibrillateur peut empêcher le décès de la victime.



FORMATION OU REMISE A NIVEAU

Depuis l'installation du défibrillateur, deux formations ont déjà eu lieu. Nous envisageons d'en mettre en place une nouvelle. Si vous êtes intéressé, venez-vous inscrire en mairie ou laissez vos coordonnées sur le site internet, nous vous recontacterons. Cette formation sera donnée par un sapeur-pompier si un nombre suffisant de personnes s'inscrivent.

Distribution du bulletin municipal « Cheminons ensemble »

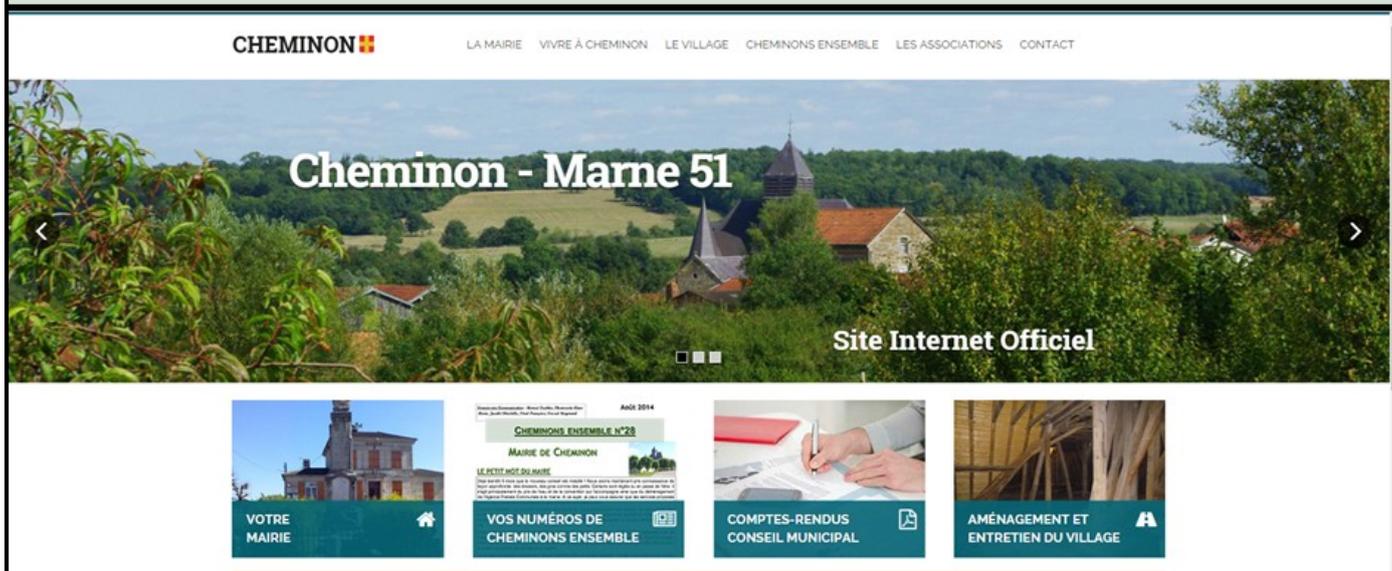
Déjà 72 inscrits pour recevoir le bulletin municipal au format numérique par le biais d'internet !

N'oubliez pas de vous réinscrire sur le site en cas de changement d'adresse mail ou de nous tenir informés en utilisant l'adresse électronique de la mairie.

Plusieurs d'entre vous ont rencontré des problèmes de réception du message électronique avertissant les lecteurs de l'arrivée d'un nouveau bulletin. Ce souci est lié à certains fournisseurs d'accès internet qui écartent les messages émis automatiquement en les jugeant « indésirables ».

Désormais, vous recevrez dans votre boîte aux lettres « papier » un message d'annonce vous invitant à vérifier votre boîte mail ou à ouvrir le bulletin directement sur le site internet de la commune.

Du nouveau sur le site internet : www.cheminon.fr



Le site internet de la commune de Cheminon s'enrichit.

Toutes les actualités de la vie communale s'affichent en page d'accueil et sont renouvelées régulièrement.

Un nouveau pavé « Aménagement et entretien du village » est venu s'ajouter aux trois premiers directement accessibles en page d'accueil (« Votre mairie », « Vos numéros de Cheminons ensemble », « compte-rendus du conseil municipal »).

Vous y retrouverez un calendrier des gros travaux réalisés sur la commune illustrés en photos.

N'hésitez pas à soumettre vos idées pour enrichir encore ce site en adressant un message à la mairie ou en utilisant le formulaire de contact du site.

Lu pour vous à la Bibliothèque Municipale de Cheminon

« 6 au 11 septembre 1914 : La Première Bataille de la Marne, Les combats de la 5^{ème} Brigade d'Infanterie dans le secteur Pargny-sur-Saulx—Maurupt-le-Montois— Etrepy »

Cette brochure, conçue par Mr MELIN, vient enrichir le fonds local sur l'histoire de notre village.

Les circonstances de la Première Bataille de la Marne y sont précisées. Chacune des journées est détaillée, notamment à travers la narration des combats sur le secteur. De nombreux témoignages de combattants allemands et français viennent enrichir ce document.

Un passage de la brochure est consacré aux populations des villages pendant et après les combats, le retour des habitants, les destructions dans les villages.

La brochure s'achève avec la liste des morts pour la France de cette période dont on retrouve les noms sur notre monument aux morts.

La consultation et le prêt de cette brochure sont gratuits auprès de la bibliothèque municipale.

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Les habitants de Cheminon sont invités à participer à la cérémonie commémorative de l'armistice de la Seconde Guerre Mondiale :

VENDREDI 8 MAI 2015 à partir de 12 heures Place de la Mairie

Les enfants des écoles de Cheminon et Trois-Fontaines participeront à cette commémoration.

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

Classe découverte à l'école primaire

Du 22 au 28 mars dernier, Mme Sophie HUYET a emmené ses élèves de CE 2 - CM 1 et CM 2, en Bretagne, en classe de découverte à PLÉNEUF-VAL ANDRÉ dans les Côtes d'Armor (22).

Cette semaine, riche en découvertes, avait pour thème l'étude comparative de deux milieux aquatiques différents : le lac du Der et le littoral armoricain. Au cours de ce séjour, un programme varié les attendait :

- Découverte de l'estran (partie du littoral située entre les côtes rocheuses et les plages, qu'elles soient de sable ou de galets)
- Pêche à pied au Verdelet
- Initiation au char à voile
- Sortie au port d'Erquy : débarquement des coquilles St Jacques, visite chez un mareyeur.
- Visite historique du port de Dahouët et promenade sur le littoral : étude de paysage et du cycle de l'eau.
- Sortie ornithologique : l'îlot de Verdelet



Quel est l'intérêt d'une classe de découverte pour un enfant ?

Le premier intérêt est bien évidemment pédagogique puisque ces classes sont **organisées par l'école**. Avec leurs thèmes variés (campagne, neige, mer ...), elles favorisent la **découverte** d'un nouveau lieu, d'une façon de vivre différente.

Ces classes conduisent aussi à un certain **développement psycho-affectif** chez l'enfant : pour quelques-uns, ce séjour est le premier sans les parents. Il leur permet de travailler sur l'**angoisse de la séparation**.

C'est aussi l'occasion de faire leurs **premiers pas vers l'autonomie** en collaborant à des tâches auxquelles les enfants ne participent pas forcément à la maison comme débarrasser la table, ranger seul ses affaires.

Ces classes entraînent également une dynamique nouvelle dans les **relations entre les élèves**, mais aussi avec l'enseignant. Elles renforcent ces liens parce qu'**élèves et enseignants** se côtoient **en dehors de l'école**, durant des temps d'**activités extrascolaires**, qu'ils partagent des moments peu habituels (le dîner, le coucher, etc.).

Mairie de Cheminon

Retrouvez-nous sur
Internet !
www.cheminon.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi,
vendredi et samedi
De 9h à 12h

Téléphone :
03 26 73 12 03
Messagerie :
mairie.cheminon@orange.fr

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

L'association « **Les Amis des écoles** » organise son traditionnel marché aux fleurs

Samedi 25 avril 2015 de 9 heures à 12 heures
sous les Halles de Cheminon



Venez nombreux !

Les élèves de l'école de Trois-Fontaines l'Abbaye remercient toutes les personnes qui les ont accueillis chaleureusement lors de la vente des calendriers.

Les bénéfices de cette vente ont permis de financer en partie leur classe de mer à Pléneuf Val-André (Côtes d'Armor) du 22 au 28 mars 2015.

Etat civil

NAISSANCES

Hélène et Manon HANOTEL, le 4 février 2015, de Rémi HANOTEL et Alexandra FROMONT, domiciliés au 14 Rue Basse



Maël CALMUS-LANOUE, le 15 février 2015, de Eric et Aurore CALMUS-LANOUE, domiciliés au 25 Rue Basse

Clémence HARLE, le 5 mars 2015, de David et France HARLE, domiciliés au 4, lotissement du Bas Village

DECES

Mme Aïcha MILOUD, le 4 janvier 2015 à l'âge de 84 ans



NOUVEAUX HABITANTS

Mr et Mme MAGNIER : 1, Rue de l'échafaud en décembre 2014